



## Traité Péa

### Michna 3 - Chapitre 3

הַמַּסְלִיק בְּצָלִים לְחַיִּים לְשׁוּק, וּמְקִיִּים יְבֹשִׁים לְגָרְן, נוֹתֵן פְּאָה  
לְאֵלוֹ לְעֶצְמָן וּלְאֵלוֹ לְעֶצְמָן.

וְיֵכֵן בְּאֶפְוִינִין, וְיֵכֵן בְּכָרִים.  
הַמִּדֵּל, נוֹתֵן מִן הַמְּשָׁאָר עַל מֵה שְׁשִׁיר.  
וְהַמַּסְלִיק מֵאַחַת יָד, נוֹתֵן מִן הַמְּשָׁאָר עַל הַכֹּל.

Celui qui arrache des oignons frais pour les vendre au marché et laisse en terre (les oignons) destinés à être séchés et engrangés, donnera une Péa pour les premiers et une Péa pour les seconds. Il en est de même pour les petits pois et pour les raisins. S'il espace ses cultures, il donnera de ce qui reste pour le reste et s'il cueille une partie du champ, il donnera de ce qui reste pour le tout.



### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)